PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le deux juillet deux mille quinze à vingt heures, à la Mairie de Vers.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Conseil du 4 juin 2015
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des travaux des commissions
4. Groupement de commande commune-CCG Projet Bellossy
5. Indemnité allouée au comptable du trésor
6. Proposition de fusion des syndicats SIAV et SIPCV
7. Convention CDG pour recours au service de remplacement
8. Emploi ATSEM
9. Recensement : coordonnateur communal
10. Règlement et tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2015
11. Convention location salle périscolaire
12. Tarif location salle du bâtiment périscolaire
13. Comptes-rendus SIVU et Communauté de Communes
14. Divers

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

Théorique	*En exercice*	*Présents*	*Votants*
15	**13**	**12**	**12**

Présents : Messieurs M.BRIZON, J-P.CHAUVET, E.CLERC, G. VERNE, R.VILLET, D. ERNST, X. GROS
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.MEGEVAND, M-A.VIRET
Excusé(s) :
Absent (s) : P.DUPRAZ

Mélanie MEGEVAND a été élue secrétaire

Pour débuter la séance Mme BEGUIN Audrey, coordonnatrice des services périscolaires est présentée à l'ensemble du Conseil Municipal.

1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 4 JUIN 2015

Pas de remarque.

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition aux permis de construire :

- n° 074 296 14 A 0014 pour la création de dépendances et la mise en place d'une clôture sur les parcelles B174-986.
- n° 074 296 15 A 0002 pour la création d'une terrasse avec abri jardin et voiture sur la parcelle A 1106.

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition aux déclarations préalables :

- n° 074 296 15 A 0008 pour la fermeture d'un balcon sur la parcelle B1167.
- n° 074 296 15 A 0009 pour transformation d'une fenêtre en porte de garage sur la propriété B 1123.
- n° 074 296 15 A 0010 pour la création d'un abri pour Jacuzzi sur la parcelle B1106.
- n° 074 296 15 A 0011 pour le déplacement d'une fenêtre sur une autre façade sur la parcelle B 1265-1274.

3/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

• Commission Voirie : Madame l'adjointe informe le conseil municipal que les travaux de goudronnage pour le trottoir de la route de la motte se dérouleront dans le courant du mois d'Août. Un courrier a été distribué aux propriétaires concernés afin de les informer.

Pour le projet des chicanes route de la fruitière, elle informe que la commune est toujours dans l'attente de la réception des panneaux de signalisation.

Pour le projet de liaison piétonne entre Vers Chef Lieu et Maisonneuve, Madame l'adjoint rappelle qu'une réunion regroupant les propriétaires concernés par le tracé et les membres de la commission voirie aura lieu en Mairie le samedi 4 juillet à 10h00.

Église : la commune a réceptionné un devis estimatif des travaux du cabinet bureau structure. Le montant est d'approximativement 25000 euros HT auxquels se rajouteront 3500 euros d'honoraires. Le projet sera rediscuté en septembre.

Rénovation de l'appartement SUD de l'école primaire: afin d'accueillir les nouveaux groupes de TAP dans de bonnes conditions matérielles, Madame l'adjointe informe qu'une rénovation de deux pièces supplémentaires va être réalisée. Les 2 pièces seront adjacentes à la salle des maîtres déjà prévue. Le coût total de cette rénovation sera de 7000 à 7500 euros. Le montant rentre dans le budget prévisionnel alloué. Deux groupes de TAP seront ainsi accueillis, avec la possibilité pour les intervenants et les enfants de laisser le matériel en place jusqu'à la prochaine séance. Des sanitaires sont prévus également pour ces groupes.

Subvention Conseil Départemental : Monsieur le Mairie informe que le conseil départemental a alloué une subvention de 20 % pour le projet des jardins familiaux soit 2600 euros.

Réhabilitation du bâtiment Mairie : le projet est toujours à la discussion, attente des résultats de l'appel à projet de la région Rhône-Alpes DEFIBAT. Monsieur le Mairie informe l'assemblée qu'il prendra contact avec le Département à la fin de l'été afin de discuter des possibilités d'aides. Un rendez vous avec Mme la Sous-préfète sera également pris afin de discuter d'éventuelles aides supplémentaires de l'Etat concernant l'accessibilité.

4/ GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNE-CCG PROJET BELLOSSY

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes du Genevois a inscrit à son programme de travaux 2017-2018, la réalisation de l'assainissement collectif au sein du Hameau de Bellossy, situé sur la commune de Vers. Cette opération vise à remplacer les systèmes d'assainissement autonomes individuels, souvent obsolètes, et à collecter l'ensemble des eaux usées vers la station d'épuration existante.

Compte tenu de la nature des travaux prévus, la Communauté de Communes du Genevois a décidé de renouveler une partie de la colonne d'eau potable située sur ce secteur et de sortir les compteurs en limite de propriété.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, la commune de Vers souhaite profiter des tranchées pour renouveler le collecteur d'eaux pluviales (environ 180 ml) et renforcer le réseau d'eau potable pour assurer la défense incendie.

Les travaux relèvent ainsi respectivement de la compétence :
- de la Communauté de Communes du Genevois pour les travaux d'eaux usées et d'adduction en eau potable
- de la commune de Vers pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la gestion de la défense incendie.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes entre la CCG et la commune de Vers, tel que défini par l'article 8 du Code des marchés publics. Le groupement de commandes ainsi constitué aura pour mission de procéder à l'organisation de la mise en concurrence des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux relatifs à cette opération, marchés dont la désignation du titulaire doit être commune aux deux maîtres d'ouvrage. En outre, il pourra procéder à l'organisation de la mise en concurrence d'un éventuel marché de CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé), marché dont la désignation du titulaire doit être également commune aux deux Maîtres d'Ouvrage.
La CCG est désignée comme le coordonnateur du groupement de commandes.

Monsieur le Maire précise encore que la convention prévoit, à l'article 6, une Commission Achat du groupement, à voix consultative, composée de membres de la Commission d'appel d'offres de la CCG et d'un représentant de la commune. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur. Le classement des candidats sera proposé par ladite Commission, les marchés étant attribués ensuite par le pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commande entre la CCG et la commune de Vers pour les travaux à réaliser au hameau de « Bellossy ».
- de l'autoriser à signer cette convention et toute pièce annexe,
- de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants.
DECIDE que cette convention proposée est bénéfique pour la commune et permet des économies de dépenses.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce annexe avec la CCG.
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès des partenaires éventuels.

5/ INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE TRESOR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

A la demande de Monsieur le Maire et considérant les services rendus en 2014 par Mme le Trésorier Principal en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de Vers, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants.

DECIDE de lui allouer l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé pour l'année 2013, soit un montant de 449,98 €.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

6/ PROPOSITION DE FUSION DES SYNDICATS SIAV ET SIPCV

Vu la délibération du comité syndical du SIAV en date du 04 février 2015, approuvant le projet de fusion des deux syndicats ;
Vu la délibération du comité syndical du SIPCV en date du 06 février 2015, approuvant le projet de fusion des deux syndicats ;
Considérant la nécessité de solliciter l'avis des conseils municipaux des communes membres des deux syndicats sur ce projet de fusion ;

Le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5212-27 permet aux élus d'engager une procédure de fusion de syndicats intercommunaux.

En raison de leurs activités complémentaires en matière d'entretien, d'aménagement, de protection et de mise en valeur touristique du patrimoine naturel sur le périmètre commun du massif du Vuache, une fusion du SIPCV et du SIAV devrait, aujourd'hui, être envisagée.

Elle permettrait de pérenniser les politiques conduites grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

Par ailleurs, il est à noter que ce projet s'inscrit dans un objectif de rationalisation des structures intercommunales, objectif poursuivi par le Préfet, dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie. En effet, l'article L5210-1 du CGCT indique que ce schéma pourra « proposer la suppression, la transformation ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes ».

Entendu l'exposé, après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le principe de la fusion des deux syndicats dans leurs attributions et leurs périmètres actuels qui regroupent les communes de Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens
AFFIRME la volonté que cette fusion soit effective, à compter du 1er janvier 2017
Autorise Monsieur le maire à signer tout document correspondant à l'engagement du Conseil Municipal

7/ CONVENTION CDG POUR RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'absence de l'agent depuis le 28 mai 2015 et la possibilité de recourir ponctuellement à un agent affecté par le CDG.

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le CDG, une convention de mise à disposition pour Mr Roger MAULET, auprès de la Commune de Vers.
Cette convention annexée précise :

- L'objet : remplacement d'un agent en congé de maladie
- La durée prévisible de la mise à disposition : 19/06/2015 au 31/08/2015
- Les conditions d'emploi : voir détails du temps de travail hebdomadaire dans la convention
- La rémunération : voir détails dans la convention
- Les obligations de la collectivité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants.
DECIDE que cette convention proposée est indispensable pour assurer une partie de la gestion communale pendant la période d'absence de l'agent.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion, la convention de mise à disposition du personnel précité.
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document correspondant à l'engagement du Conseil Municipal.

8/ EMPLOI ATSEM ET AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour les besoins du service des classes maternelles la commune met à disposition des enseignants un poste et demi d'ATSEM.
Actuellement, cette occupation est la suivante :

- un agent titulaire du grade d'ATSEM Principal 1ère classe occupe un poste à temps non complet selon un temps de travail hebdomadaire annualisé de 12h35min, tous les matins scolaires, depuis le 1er septembre 2014. L'agent a demandé une mise en disponibilité à partir du 01 septembre 2015. Ce poste est proposé d'être laissé libre et ouvert.
- Un agent contractuel travaille tous les après midis scolaires en classe de maternelle
- Un agent contractuel travaille tous les matins scolaires en classe de maternelle et effectue en plus différents travaux périscolaires et ménagers demandés par la mairie.

Dans le souci d'avoir un personnel communal formé selon les exigences en vigueur, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'ATSEM diplômée titulaire pendant le temps scolaire, c'est-à-dire, de 24 H par semaine scolaire ce qui permettra de libérer un demi poste tenu par un agent contractuel en fin de contrat.

Après avoir pris connaissance des modifications proposées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :
DECIDE de créer un emploi permanent d'ATSEM à temps complet selon un temps de travail hebdomadaire scolaire 24 heures, à compter du 1er septembre 2015.
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire informe qu'un agent communal a été recruté pour remplacer Monsieur Robert Jacquet, qui fait valoir ses droits à la retraite. Il s'appelle Sébastien Desgeorges, agent communal en disponibilité de la commune de Copponex. Il sera intégré dans notre commune à compter du 1er août 2015 et pourra ainsi travailler en binôme avec Monsieur Jacquet jusqu'à son départ en retraite fin Août 2015.

9/ RECENSEMENT COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'un recensement total de la population de Vers aura lieu en 2016. Il convient d'ores et déjà de nommer un coordonateur communal qui fera le lien avec les services de l'INSEE durant toute cette période. Marie-Andrée VIRET a été nommée coordonnatrice pour notre commune. Un arrêté communal a été pris en ce sens. Il conviendra en temps voulu de recruter un ou deux agents recenseurs.

10/ REGLEMENT ET TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR LA RENTREE 2015

Monsieur l'Adjoint aux Affaires Scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que les nouveaux rythmes scolaires proposés par la commune à l'académie ont été acceptés. La conséquence est, que de façon générale, des modifications sont apportées tant au niveau du règlement qu'au niveau des tarifs.
En effet, les périodes périscolaires seront les suivantes à la rentrée de septembre 2015 :
Temps d'Activités Périscolaires : les mardis et vendredis de 15h à 16H30
Différents intervenants extérieurs et personnels communal proposeront différentes activités : sensibilisation aux arts martiaux, danse, chant, sensibilisation au théâtre, cuisine, scrapbooking, activités manuelles, espaces ludiques.

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires fait part qu'un travail conséquent a été fait et qu'il faut maintenant que le conseil municipal débatte sur l'ensemble des conséquences liées aux différents points modifiés présentés.

Il expose les modalités nouvelles : du règlement intérieur des services périscolaires, du dossier d'inscription, du calcul du quotient familial, l'ensemble mis au point par la commission scolaire et modifiant les sous ensembles suivants :

- Proposition de renfort d'une personne à temps partiel, à partir du 01 septembre 2015, 12H par semaine scolaire, employée également par les services de la mairie de Chênex afin de prendre en compte l'ensemble de la problématique des services périscolaires, le personnel actuel étant déjà saturé. Les modalités d'emploi seront à définir avec la mairie de Chênex et seront proposées ultérieurement au conseil municipal.
- Utilisation d'un logiciel de gestion du périscolaire : « e-enfance » de Berger-Levrault, en synergie avec la commune de Chênex
- Nouveaux tarifs selon le tableau indexé et inscrit dans le document « détermination du quotient familial »

Quotient Familial (en Euros)	0 à 800	801 à 1100	1101 à 1600	1601 à 2100	Sup à 2100
Activité	3	3,75	4,50	5,25	6
Espaces ludiques	1,95	2,40	2,85	3,15	3,60
Garderie soir	2,60	3,20	3,80	4,20	4,80
Cantine	4,35	5,55	6,55	7,25	8
Garderie matin	1,30	1,60	1,90	2,10	2,40

- Règlement des services périscolaires :

  - Obligations et dispositions particulières
  - Sanctions : traçabilité des écarts de conduite
  - Absences et annulations
  - Dispositions spécifiques au service de garderie : périodes, lieu de prise en charge des enfants
  - Absences, annulations, inscriptions exceptionnelles
  - Fonctionnement des TAP
  - Activités des TAP

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires propose de modifier cet ensemble de prescriptions selon les propositions de la commission scolaire

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de l'ensemble des modifications et débattent : quelques points secondaires sont ajustés et modifiés, en particularité le logiciel de gestion sera optimisé de façon à apporter le plus de flexibilité possible de réservations aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :
APPROUVE le principe du renfort d'une personne travaillant aussi à la mairie de Chênex et voit par cette action une intéressante synergie de moyens.
APPROUVE la future utilisation du logiciel « e-enfance ».
APPROUVE la nouvelle grille des tarifs.
APPROUVE le règlement des services périscolaires modifié annexé à la présente délibération.
APPROUVE le document dossier d'inscription.
DIT que l'ensemble approuvé est applicable à partir du 01 septembre 2015.

11/ CONVENTION LOCATION SALLE PERISCOLAIRE ET 12/ TARIF LOCATION DU BATIMENT PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention de location de la salle périscolaire entre le Shotokan Club et la commune doit être reconduite pour l'année 2015-2016. Convention signée dans les nouveaux locaux du bâtiment périscolaire.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année le prix à 16 euros la séance avec un total de 160 séances, et autorise le Maire à signer la convention.

13/ COMPTES RENDUS SIVU ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCG

- COMMISSION TRANSPORTS ET MOBILITÉ : le Challenge mobilité douce qui concerne les entreprises de Haute Savoie, incite durant une journée les salariés à se rendre sur leur lieu de travail avec un moyen de locomotion non polluant. Un résultat encourageant, avec +36 % de participation par rapport à l'année dernière.

  Covoiturage : La plateforme de covoiturage mis à disposition par la CCG, compte 744 inscrits, le service espère enregistrer 1000 inscrits d'ici la fin de l'année. Les statistiques montrent que 80 % des véhicules circulant pour le trajet maison-travail ne contiennent qu'une seule personne à son bord. Pour un « covoitureur » l'économie annuelle s'évalue à 2200 euros.

  Réforme des Transports scolaire : la réforme est efficace et génère des économies. Une enfant utilisant les transports scolaires coute 1200 euros par an à la collectivité seulement 40 euros étaient facturés aux familles. Les nouvelles tarifications permettront aussi d'avoir accès aux lignes TPG coté français.

  TPG : la ligne D a augmenté sa fréquentation de + 6 % la ligne M (Collonges/Saint julien) + 47%. Au vu des nombreuses fraudes sur les lignes, des contrôles plus fréquents vont être mis en place. Le P+R de Perly va être payant.

- BUREAU DU 22/06

  Collège du Vuache : le projet de construction d'un collège sur la commune de Valleiry est toujours à l'étude, cependant il n'y a pas de réelle augmentation du nombre de collégiens sur notre canton. Les deux collèges de Saint-Julien ont des effectifs importants mais ne sont pas saturés. Le projet d'un établissement sur Valleiry n'est donc pas à l'ordre du jour pour le moment.

  Environnement : il y a eu une importante étude sur le problème des plantes envahissantes. Projet du contrôle du transport de terre pour essayer de les contenir et de ne pas les propager.

  Projet des corridors biologiques : visite du site La Feuillée à Ternier, des fonds importants issus de ce projet ont été investis dans ce site de 16ha de réserve naturelle, avec une bonne réussite sur la faune (oiseaux et batraciens).

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE

  M. BARTHASSAT, Conseiller d'Etat en charge de l'agriculture, du transport et de l'environnement a annoncé que le projet du tramway de Saint Julien était une priorité majeure mais la réalisation ne sera pas avant 2022. Un autre moyen de transport est à l'étude : le bus TOSA. Ce bus équipé de batteries se recharge en 15 secondes à chaque arrêt et nécessite une infrastructure plus légère que celle d'un tramway.

  Projet loi mobilité : libre choix des transports, étude d'une troisième voie à la douane de Bardonnex destinée au covoiturage.

  Péage Urbain : projet en l'étude

  Contrat de Ville : aide de l'Etat pour le quartier de Saint Georges à Saint Julien. Ce quartier a été choisi parmi de nombreuses villes françaises. Il fait partit des quartiers les plus pauvres de France.

Assainissement non collectif : hausse des tarifs votée par le Conseil Communautaire.

Assainissement collectif : les prestations se situent bien par rapport à la moyenne nationale.

14/ DIVERS

L'appartement NORD de l'école élémentaire est disponible à la location. Le Conseil Municipal décide de le proposer en priorité aux éventuels instituteurs qui vont arriver pour la nouvelle année scolaire. A l'unanimité un loyer de 450 euros est voté dans le cadre d'un enseignant locataire.

La séance est levée à 23h00.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire, Raymond VILLET	Les Adjoints, Monique DUPARC	Dominique ERNST
Joëlle LAVOREL	Eddy CLERC	Les Conseillers, Mathieu BRIZON
Jean-Pierre CHAUVET	Philippe DUPRAZ (Absent)	Anne-Sophie EXCOFFIER
Xavier GROS	Mélanie MEGEVAND	Geoffroy VERNE
Marie-Andrée VIRET		